

La grève

Le droit constitutionnel qui a généré le plus d'inégalités entre les Français

Certaines personnes prétendent que réglementer le droit de grève serait anticonstitutionnel, et beaucoup de médias participent à la désinformation du public en se contentant de citer de telles déclarations au lieu de donner l'information exacte, en rappelant le préambule de la Constitution : *"Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent"*.

Il est donc prévu que des lois pourront encadrer le droit de grève.

Mais jusqu'à présent, si la jurisprudence est énorme sur les conflits du travail, le Parlement a été particulièrement frileux sur ce sujet de la grève : jusqu'en 2007, la partie législative du code du travail n'y consacrait que quelques articles.

Intérêt et limites de la grève

Le droit de faire grève est un droit acquis de haute lutte au cours des siècles passés, au prix du sang et des sacrifices de millions de travailleurs. Nul ne songe à le remettre en cause.

La grève est l'ultime moyen de faire pression sur un employeur fermé à toute

Pour les salariés, la grève prive ceux-ci de leurs revenus.

À titre individuel, ni le patron, ni les salariés n'ont donc intérêt à ce que le conflit se prolonge. Il appartient à chacun de mesurer jusqu'où il peut aller dans la négociation vers une issue "équilibrée".



Ce que nous allons démontrer, c'est que ce droit de grève, constitutionnel, et cette quasi-absence de réglementation du droit de grève sont à l'origine de certaines des inégalités les plus criantes entre les Français.

Si nous écrivons que c'est l'ultime moyen, c'est parce qu'elle nuit généralement à tous les acteurs en conflit.

Pour le patron, la grève prive son entreprise de sa production, et partant, réduit le bénéfice escompté.

En général, **un troisième facteur intervient**, qui va exercer une pression considérable sur les deux parties, quand **la survie de l'entreprise peut être compromise par la crise.**

Une grève cause toujours du tort à une entreprise :

- pendant la grève, non seulement l'entreprise ne fait plus de bénéfice, mais, le plus souvent, elle perd des clients, et nul ne sait s'ils reviendront, la grève achevée ;
- si le patron cède à n'importe quelles revendications, les charges en résultant peuvent compromettre la compétitivité de l'entreprise ; en cas de majoration excessive des coûts, la perte de marchés peut conduire à la faillite de l'entreprise.

Le patron évalue les conséquences des avantages qu'il va accorder à ses salariés et, en général, ceux-ci, surtout s'ils sont bien conseillés¹, mesurent la capacité de l'entreprise à satisfaire leurs revendications sans compromettre son avenir.

Ainsi, collectivement, ni le patron, ni les salariés n'ont intérêt à ce que l'entreprise cesse d'être com-

[1] Il est important que les salariés puissent disposer de conseillers économiques impartiaux.

pétitive, perde des marchés, et, in fine, disparaît.

Malgré cela, on n'assurera pas que les employeurs et les salariés soient à égalité de pouvoir dans tous les conflits, mais généralement, les intérêts individuels et collectifs font que, dans la plupart des entreprises, la négociation est la règle et la grève une exception, le plus souvent de courte durée.

Pouvoirs exorbitants de certains travailleurs

Hélas, l'intérêt, généralement bien partagé par les protagonistes, d'éviter un conflit ou d'y mettre fin rapidement, n'existe pas dans toutes les entreprises, pour deux raisons fondamentales qui sont à l'origine d'énormes **inégalités entre les Français**.

La première cause d'inégalités entre les travailleurs français tient à ce que, dans certains secteurs, non seulement l'entreprise ne risque pas de disparaître, mais les salariés ne risquent pas de perdre leur emploi, quelles que soient les charges nouvelles imposées à "l'entreprise".

Les fonctions publiques et les services publics sont dans cette situation privilégiée.

Et comme l'État ne peut se passer longuement de ses fonctionnaires, les grévistes sont en position de force : dans ces conditions, défendre les intérêts de la collectivité (qui paiera tous les pots cassés, y compris à très long terme quand il s'agit de retraite) n'est pas une tâche aisée.

Le premier frein à la présentation et au maintien de revendications parfois excessives disparaît donc.

La deuxième cause d'inégalités entre les travailleurs français tient au fait que, dans certains secteurs, la grève ne nuit pas seulement à l'employeur et aux salariés, mais elle nuit à des tiers.

C'est le fameux "pouvoir de nuisance collective" dont disposent certains salariés pour faire pression sur ceux avec lesquels ils "négocient".

On aura reconnu tout particulièrement les salariés de certains services publics essentiels pour la vie d'un pays.

Ce "pouvoir" est tellement fort que les premières personnes à supplier les pouvoirs publics de céder, (afin de retrouver leurs transports, leur courrier, leur courant ou d'autres services essentiels) sont celles qui, ultérieurement, auront à supporter financièrement les largesses accordées aux grévistes !

Ce pouvoir exorbitant est donc un encouragement à présenter des revendications très supérieures à ce que les autres citoyens peuvent obtenir.

C'est comme cela qu'en un peu plus d'un demi-siècle, de revendications en conflits, **toute une série d'avantages et de garanties**, (dont isolément, aucun ne justifiait de mettre en difficulté l'économie de notre pays) **a été consentie à une petite minorité de Français**.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il s'agit d'avantages légitimement acquis, puisque la minorité qui en a bénéficié les a obtenus sans risque² grâce au pouvoir de nuisance dont elle disposait, alors qu'a contrario, la très grande majorité des français n'avait aucun moyen d'obtenir des privilèges semblables³.

[2] On rappellera même que jusque il n'y a pas très longtemps, l'une des conditions pour reprendre le travail, posée par les grévistes protégés par leurs statuts et leur pouvoir de nuisance, était le paiement, au moins partiel, des heures de grève !

[3] Le jardinier qui tond ma pelouse n'a aucun pouvoir : s'il fait grève, je fais des économies et c'est même bon pour ma santé si je fais le travail à sa place.

[4] Les leaders syndicaux sont des gens intelligents qui sont parfaitement conscients de ces situations inégalitaires et conviennent qu'il faut les réformer. Mais ils doivent aussi "séduire" leur "clientèle" composée très majoritairement d'agents publics : ils tiennent donc des discours démagogiques débouchant sur une véritable désinformation de l'économie. De plus, au moment de lancer une grève, ils doivent motiver leur base en lui promettant qu'elle va, une nouvelle fois, gagner. Comment s'étonner, dès lors, que lorsque les leaders syndicaux s'assoient enfin à la table de négociation, la base ne comprenne pas ?

Le constat est sans appel

En l'absence d'une législation rééquilibrant les droits et obligations entre les diverses catégories de français, on peut dire que :

le droit de grève est bien le droit constitutionnel qui, en un peu plus d'un demi-siècle, a créé le plus d'inégalités entre les Français⁴.

Mais nous nous garderons bien d'être obnubilés par une seule origine d'inégalités entre nos concitoyens, quand l'histoire et l'actualité mettent en évidence, jour après jour, de multiples autres causes d'inégalités, dues au pouvoir de l'argent, aux lieux de naissance et de vie, aux titres et aux statuts, etc.

C'est pourquoi, comme nous l'avons écrit plusieurs fois⁵, **le législateur a un rôle très important à jouer pour assurer un maximum d'équité et de sécurité dans les relations entre les citoyens**.

Toutefois, que les rêveurs ne s'illusionnent pas : on peut espérer des disparités moins flagrantes, mais, quelle que soit la volonté de réforme d'un pays, il ne sera jamais possible d'établir une véritable égalité entre les Français, nonobstant notre devise au fronton des mairies.

Ces considérations mettent d'ailleurs en évidence **l'antinomie flagrante entre "la liberté" et "l'égalité" de notre devise nationale, puisque ce n'est qu'au prix de lois et de règlements qui limitent la liberté⁶, que l'on peut réduire les inégalités entre les citoyens et leur assurer une meilleure qualité de vie**.

Bon courage aux donneurs de leçon qui n'ont pas vu le paradoxe.

Gilbert Ramus,
Architecte

[5] Voir PA n°21 page 6, à propos des marchés publics. Voir le présent numéro 23 page 6, à propos de la législation utile ou malfaisante.

[6] Cités dans PA n°20 (page 6), deux exemples emblématiques d'encadrement par l'État :
- plusieurs dizaines de lois depuis 1948 sur les rapports entre bailleurs et locataires,
- un code du travail en perpétuel mouvement pour les relations entre employeurs et salariés.